



Mairie

Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :
[http://
montherme.fr](http://montherme.fr)



Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h ,

Permanences des élus :
En mairie,
le lundi de 17 h 30 à 19 h 00,
le samedi de 10 h à 11 h 30
ou sur rendez-vous en contactant
le n° 03 24 53 00 09
ou
mairie.montherme@orange.fr
A Hauts-Buttés (ancienne école),
Le premier samedi du mois,
de 10 h à 11 h 30

MONTHERME

Chef-lieu du canton.
Siège de la
Communauté de Communes
Meuse et Semoy



regroupant
BOGNY-SUR-MEUSE
DEVILLE
JOIGNY SUR MEUSE
HAULME
HAUTES-RIVIERES
LAIFOUR
MONTHERME
THILAY
TOURNAVAUX

Imprimerie BAYART
Directeur de publication : A. BERNARD

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

N° 28

Juillet 2012

Sommaire

Page 2	Page 3	Page 4	Page 5	Page 6
Finances Budget	Travaux Espaces verts	Eau-assainissement Déchets verts Dépôts d'ordures	Forêt Affouage Aide à domicile CCMS	Etat civil ORAC Assistant La Poste



Le mot du Maire.

Enfin ! Après des mois de précampagne, de primaires, de campagnes officielles et de débats, l'alternance démocratique a fonctionné dans notre pays.

Le perdant reconnaît sa défaite et le gagnant semble conscient de ses responsabilités et de ses devoirs.

Certes, la révolution n'est pas en marche mais il est grand temps que le climat s'apaise et que le travail politique reprenne.

- La situation économique est grave, il faut sauver les banques et, nous dit-on, trouver des solutions pour que les financiers reprennent confiance”.

- Les Etats doivent remettre de l'ordre dans les comptes publics avec rigueur et l'austérité se profile.

Personne ne conteste cela mais peut-on faire confiance à ceux qui nous la réclament ?

Notre circonscription a choisi de rester à gauche mais cette fois du côté du pouvoir. Sans être naïfs, nous espérons que cette situation sera profitable à notre territoire qui a déjà trop subi des crises économiques et financières successives. Nous y travaillons à notre niveau mais nous attendons soutien et mobilisation de tous les services publics départementaux, régionaux ou d'Etat pour, dans le respect des engagements pris, redonner espoir à nos vallées.

A. BERNARD

Finances

La population de notre commune est en baisse régulière. Premières conséquences en termes financiers : une diminution du nombre de contribuables accompagnée d'une baisse des strictes dotations de l'Etat (-15 000 € sur trois exercices).

Les charges de fonctionnement de notre collectivité ne baissent pas pour autant proportionnellement à la baisse de population et cela se traduit par une hausse des coûts à répartir sur chacun.

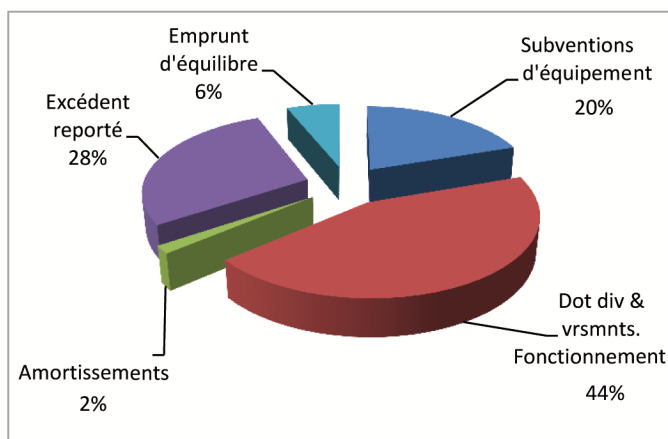
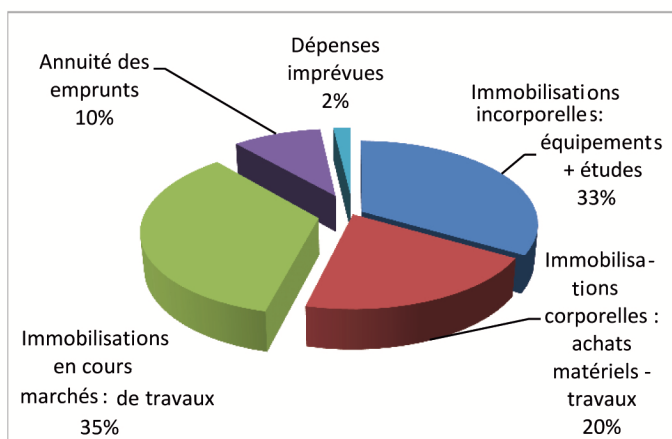
Si l'augmentation des bases, fixée par l'Etat, reflète et répare l'inflation, le Conseil Municipal en sa séance du 29 Mars, tout en bloquant le prix de l'eau et de l'assainissement, a décidé d'augmenter les taux d'imposition en les portant à :

Taxe d'Habitation de 14,67% à 15,13% ; Taxe sur le Foncier Bâti de 17,73% à 18,28% ;

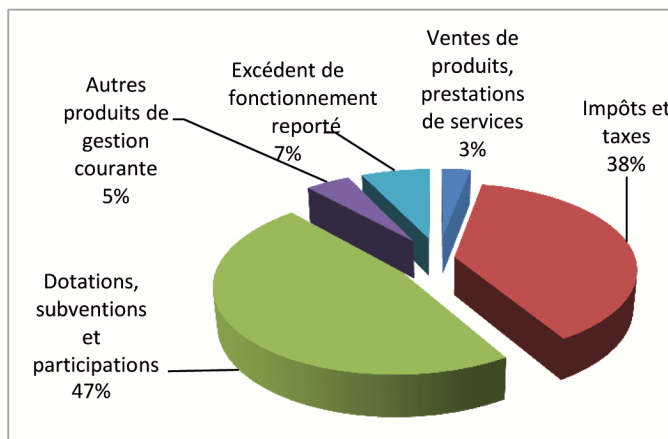
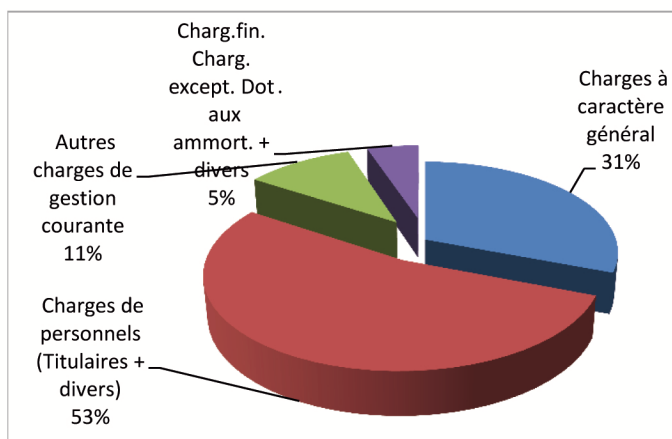
Taxe sur le Foncier Non Bâti de 47,14% à 48,62% ; Cotisation Foncière des Entreprises de 16,01% à 16,51%.

Cette augmentation est également rendue nécessaire par la hausse de la TVA, les investissements réalisés au service de la population, les nouvelles charges (normes, contrôles ...) qui nous sont imposées par les administrations et les diminutions, voire disparitions, des aides et subventions du Conseil Général entre autres.

Le budget 2012			
Section d'investissement			
Dépenses	894 240	Recettes	894 240
Immobilisations incorporelles: équipements + études	298 400	Subventions d'équipement	176 686
Immobilisations corporelles : achats matériels - travaux	182 360	Dotations diverses & versements. Fonctionnement	394 949
Immobilisations en cours : marchés de travaux	311 100	Amortissements	14 450
Annuité des emprunts	85 622	Excédent reporté	253 413
Dépenses imprévues	16 758	Emprunt d'équilibre	54 742



Section de fonctionnement			
Dépenses	2 258 248	Recettes	2 258 248
Charges à caractère général	694 736	Ventes de produits, prestations de services	67 471
Charges de personnels (Titulaires + divers)	1 207 384	Impôts et taxes	864 743
Autres charges de gestion courante	240 598	Dotations, subventions et participations	1 060 004
Charges financières-Charges exceptionnelles-Dotation aux amortissements + divers	115 530	Autres produits de gestion courante	104 656
		Excédent de fonctionnement reporté	161 374



Travaux

Rue Monseigneur Bihery

Après ceux de la rue Barbaste, les travaux d'amélioration de la distribution de l'eau ont repris rue Monseigneur Bihery. Il était devenu nécessaire de raccorder tous les habitants de cette rue à la canalisation de Ø 100 afin d'abandonner la vieille conduite de Ø 60 qui ne suffisait plus à assurer débit et pression aux particuliers.

Pourtant, comme cela arrive lorsque les canalisations sont très anciennes et qu'il n'existe pas de plans, lors du basculement des conduites, des particuliers se sont retrouvés sans eau.

Après raccordement de ces maisons, il s'est avéré malgré son abandon, qu'il y avait toujours de l'eau dans la conduite de Ø 60. C'est une situation inacceptable du point de vue sanitaire ; il doit donc y être remédié. C'est pourquoi des travaux complémentaires seront entrepris dans le bas de la rue Mgr Bihéry.



Lotissement du Terne

La voirie du lotissement ainsi que les espaces verts attenants sont terminés. Il va rester à chacun de faire en sorte, **dans le respect du règlement du lotissement**, de créer un environnement agréable et exemplaire.

Réseau électrique

La Commune a décidé d'enfouir, sur 3 ans, les réseaux sur le secteur de la Croix Labonne, la D 989 qui monte aux Woeries et dans le hameau des Woeries. C'est une opération qui s'inscrit dans la sécurisation des réseaux EDF et qui va coûter 90 000 € / an à la Commune pendant 3 ans.



Centre médicosocial.

Les travaux du centre médico-social, pour permettre l'installation du cabinet dentaire mutualiste, doivent commencer à la rentrée pour une ouverture probable en fin d'année.

Espaces verts et fleurissement

Tous les ans à cette époque, la même problématique survient qui soulève toujours les mêmes réactions et les mêmes critiques : tout d'un coup, l'herbe se met à pousser bizarrement partout à la même vitesse !

Contrairement à ce que pensent les inévitables grincheux à qui cette situation offre une occasion de tribune, les services techniques sont mobilisés pour gérer cette difficulté. Pourtant chacun y va de ses remarques notamment en ce qui concerne les priorités d'interventions. Pour l'un, c'est sa rue qui est prioritaire, pour l'autre, c'est le cimetière, pour un troisième, c'est tel espace public, etc... et à chacun d'insister pour être le premier entendu.

Il est temps de comprendre que les agents ne peuvent être partout en même temps à s'occuper du fleurissement, à effectuer les fauchages nécessaires, à nettoyer les ruelles, tout en répondant à d'autres demandes comme les préparations des manifestations (nombreuses en mai-juin), les réparations urgentes diverses, etc.



Pour accompagner le service des espaces verts dans son action d'embellissement de la ville, la Municipalité invite les particuliers à poursuivre leur effort de fleurissement de leurs habitations.

En remerciement de leur participation, une photo de leur habitation fleurie et un lot de participation leur seront offerts. Pour en bénéficier, il suffit de se faire connaître en remplissant un bulletin d'inscription.

Ces derniers peuvent être retirés à la Médiathèque ou en Mairie où ils doivent être déposés après avoir été complétés.

Au service de l'eau et de l'assainissement

Contrairement à bon nombre de communes qui ont confié la gestion de l'alimentation en eau potable à des prestataires privés, Monthermé gère ce service en régie

C'est une responsabilité importante.

Ce choix implique, pour les services municipaux, de disposer de matériels adaptés et d'avoir des personnels volontaires,



impliqués, compétents et conscients de l'importance de ce service public.

Actuellement, quatre agents sont formés à l'entretien, à la surveillance et à la réparation des installations, sous la responsabilité de Mme Monique DUBOIS, directrice des services techniques.

Si la Régie Municipale permet à la Commune de maîtriser ses coûts d'exploitation et ses investissements dans le cadre du budget annexe de l'eau et de l'assainissement (hors budget communal), elle se doit d'offrir le même service avec la même rapidité d'intervention qu'un prestataire privé.

Le traitement des dernières fuites, consécutives à deux casures sur la canalisation principale d'alimentation des réservoirs, a prouvé aux usagers l'engagement et le sérieux des agents de ce service.

Ce dernier est maintenant équipé d'une surveillance informatique sur les débits et niveaux des réservoirs, les agents disposant de téléphones d'alerte avec lesquels ils peuvent en connaître directement les niveaux des réservoirs.

Seule la maintenance électromécanique posait problème en termes de compétence communale et nécessitait l'intervention de prestataires extérieurs au coup par coup à chaque dysfonctionnement.

Afin d'anticiper les problèmes et d'éviter les pannes préjudiciables à une bonne distribution de l'eau, la Municipalité a décidé « d'acheter » un certain nombre d'heures d'électromécanicien à une entreprise spécialisée.

Ces heures comprennent :

- Analyse du fonctionnement des installations
- Visites périodiques et gestion anticipée des dysfonctionnements
- Formation du personnel communal.

Déchets verts

Il a été décidé cette année de réduire le nombre de passages pour le ramassage des déchets verts.

Dates : 22/05 ; 19/06 ; 17/07 ; 21/08 ; 18/09 ; 23/10

Cette décision, qui n'a pas été appréciée par les usagers, s'inscrit pourtant dans la politique de réduction des déchets mise en place au niveau de la CCMS : orienter le maximum de particuliers vers la déchetterie et favoriser le compostage individuel.

De plus, les dérivés survenues l'année dernière : sacs de terre, de gravats, de fruits pourris, branches d'arbre non coupées, sacs trop lourds pour être enlevés ..., n'ont pas plaidé en faveur du maintien complet du service.

Dérogation possible :

Une personne âgée ou ne disposant pas de véhicule, peut cependant contacter les services municipaux, qui après contrôle de la demande, procéderont à un enlèvement des déchets verts « à la carte ».

Dépôts d'ordures

Les ordures ménagères et les sacs de tri sont collectés régulièrement sur notre commune,

Les encombrants sont ramassés à la demande.

Les déchets verts sont ramassés aux dates fixées par les services municipaux .

Une déchetterie est ouverte six jours sur sept sur le territoire de la Communauté de communes, à Bogny-sur-Meuse plus précisément, pour tous types de déchets y compris le matériel électronique.

Et pourtant ! Il n'est pas rare de voir les points d'apport volontaire **réservés aux personnes ne bénéficiant pas du porte à porte** être transformés en véritables dépôts d'ordures. Cette situation a déjà conduit à l'enlèvement de certains de ces bacs.

La collectivité subit le manque de civisme de quelques-uns et réduit à néant les efforts faits par la ville et par la grosse majorité des particuliers qui travaillent à l'embellissement de notre environnement.

Rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 13 h à 17 h

samedi : de 10 h à 17 h sans interruption

dimanche : de 9 h à 12 h



Forêt communale

La gestion du gibier de la forêt communale est confiée à la société communale de chasse dans le cadre d'un bail la liant à la Commune en tenant compte des quotas de prélèvement imposés par les instances compétentes.

La ville de Monthermé, dans le cadre d'un plan d'aménagement établi avec les services de l'ONF, gère l'exploitation de la forêt (affouage, coupes et plantations).

En apparence, les intérêts des uns ne correspondent pas forcément aux intérêts des autres.

Afin de tordre le cou aux idées reçues et de permettre à chacun d'avoir une vision globale et non partisane de la gestion de la forêt, le président de la société de chasse B. Delhaye, son directeur de chasse G. Tutiaux et le maire ont convenu d'une rencontre avec les services de l'ONF représentés par M. Mandagaran

Les personnes présentes, chasseurs et conseillers municipaux, ont pu ainsi se rendre compte que les intérêts des uns et des autres sont beaucoup plus liés qu'il n'y paraît.

D'autres rendez-vous seront d'ailleurs pris pour assurer la bonne information de tous.



Affouage : encore une augmentation !

En 2011, l'Etat a décidé de mettre en place une nouvelle taxe de 2 € / ha appliquée à toutes les communes forestières.

Le coût pour Monthermé s'élève donc à 2 400 €.

Le Conseil Municipal, en sa séance du 23/05/2012, a décidé de faire porter l'essentiel de cette nouvelle contribution par les utilisateurs de la forêt : la société de chasse pour 1 350 €, les tendeurs de grives (+1 € sur le permis), l'affouage en portant le tarif de la coupe à 28 € (soit une hausse de 2 €).

Pour ce dernier poste, il faut pourtant savoir que l'ONF facture à la Commune 3 935 € pour le gardiennage (*) et 4 258 € pour le marquage des coupes, ce qui se résume en une **dépense totale pour la Commune de 8 193 €**.

Cette année 327 affouagistes inscrits vont payer les 28 € nécessaires à l'obtention d'une coupe, ce qui produit une **recette totale pour la commune de 9 156 €**

Le bilan financier de l'affouage se solde donc par 963 € de recettes soit 3 € par affouagiste.

Si l'on retire les frais de fonctionnement pour organiser l'affouage il faut bien admettre que le budget de la Commune bénéficie de peu de chose dans cette opération.

(*) Les services de l'ONF estiment l'évaluation des bois des coupes affouagères à 32 791 € (ce que gagnerait la Commune en vendant ce bois) et demandent 12% de cette somme soit 3 935 €.

Aide et assistance aux personnes âgées et handicapées

Un nouveau service d'aide à domicile vient d'ouvrir dans la commune.

Il peut intervenir :

- **pour des actes de soin** : aide à la toilette, habillage/déshabillage, lever/coucher, veiller au confort des personnes, aide à la prise de médicaments, etc.
- **pour un accompagnement** : assistance dans les démarches administratives, déplacements de proximité, activités de loisirs, ménage, repassage, etc.

Services Seniors Ardennes

40, rue Pasteur

08800 Monthermé

Tel : 03 24 22 00 61 ou 09 66 96 22 68 ou 06 76 78 89 47

Réflexion au niveau de la CCMS (Communauté de Communes Meuse et Semoy)

Maintenant que nous avons trouvé notre « rythme de croisière » pour l'investissement et le fonctionnement au niveau de notre Communauté de Communes, nous nous rendons compte de nos limites financières.

Notre volonté est aussi de ne pas augmenter fortement les taux d'impositions, d'autant plus que la récente réforme a pour conséquence d'impacter prioritairement les ménages.

Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunal laisse notre CCMS seule, isolée et relativement pauvre, pour quelques temps du moins

De plus, le processus « intercommunal » est irréversible : dotations mais aussi subventions, appels à projets, schéma de développement, équipements structurants vont être de plus en plus traités à ce niveau.

Ne pas agir, ne pas prendre son destin en mains, serait dans ce cadre irresponsable pour notre EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Plus nous serons intégrés, plus nous pourrions nous faire entendre. C'est l'objectif d'une étude actuellement conduite pour évaluer l'impact de nouveaux transferts de compétences des communes vers la CCMS.

Il est important de comprendre que cette extension n'est pas justifiée uniquement par une question de finances pour la CCMS. En effet, si cette action lui apporte une enveloppe financière plus importante, elle lui impose des obligations dans le développement de nouvelles politiques, sportives, culturelles, touristiques par exemple et cela dans l'intérêt même de chaque commune.

Etat civil du 01/01/12 au 31/07/12

Naissances.

BRUNETTA Hugo Angelo Janel	7 février
KRATTLI Timéo Christian	13 février
PIERRON Timoté	20 février
RIVIERE Nehri	21 février
DUCOFFE Mathéo André Tony	9 mars
HENROT Baptiste	24 avril
JACQUES Mahé	3 mai
BIGORGNE Alicia Sandrine	26 mai
FONTAINES Noa Matéo Xavier	8 juin
DESSAPT Maxence	10 juin

Mariages.

LEGROS Sébastien et CALVI Angélique Carmen Huguette	21 avril
WÖRGÖTTER Olivier Jean André et TABARY Sandrine Agnès Murielle	5 mai

Décès.

CHERY Yvonne Alice (88 ans) veuve de BAILLIEUX Eugène Marcel	23 janvier
FERET DU LONGBOIS Georgette Mélanie (85 ans) veuve de BIGORGNE Gilbert Lucien René	23 janvier
COLLINET Lionel André (54 ans) divorcé de CEFFA Christine Josette Louise	9 février
GOURDET Michel Jean Marie (77 ans) époux de GEORGES Marinette Régine	12 février
BEREHOUC Yvette Renée Perrine (88 ans) veuve de PEROT André Henri	17 février
BATTISTIN Michelle (77 ans) épouse de POLONI Marius Georges	14 mars
ADELPHE René Gabriel (87 ans) divorcé de SPILEMONT Yvette Marie	21 mars
D'ANGELO Pascal (82 ans) époux de GOLINVAL Francine Suzanne	27 mars
PIERRON José Jean Emile (89 ans) époux de MACHAUX Odette Olga	1 ^{er} avril
BAIJOT Gabrielle Marguerite (99 ans) veuf de BARTEAUX Georges Auguste	27 avril
COUTINHO Manuel (83 ans) époux de PINTO Elvira Correia	4 mai
MAHIEU Nicole Annie (68 ans) veuve de PILARD Jean Jules Léon	7 mai
LACAILLE Jean-Jacques Marcel (73 ans) célibataire	7 juin
CANIARD Arnaud Hervé (43 ans) célibataire	11 juin

A l'attention des usagers de La Poste !

En raison des travaux de rénovation, le bureau de La Poste de MONTHERME sera transféré à la salle Jean-Baptiste Clément **du 14 septembre au 22 octobre 2012.**

De 9 h à 11 h et 13 h 30 à 15 h 30, seront uniquement assurés l'accès aux boîtes postales, l'expédition et le retrait des colis et des lettres et la vente de timbres,

Pour des raisons de sécurité, aucune opération financière ne sera effectuée. Pour ce dernier service, les personnes devront se déplacer à Bogny-sur-Meuse.

Informations générales

Une nouvelle ORAC

pour le pays des vallées de Meuse et de Semoy

La nouvelle ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) portée par le Pays des Vallées de Meuse et Semoy, regroupant les cantons de Givet, Fumay, Revin et Monthermé, débutera le 1^{er} septembre 2012.

Cette opération va permettre, pour les artisans et commerçants, les opérations suivantes, déclinées entre actions individuelles et collectives :

- aides individuelles à l'investissement et à la reprise de fonds de commerce et artisanaux.
- aides collectives à la communication, à l'aménagement des magasins, à la mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées...

Les subventions représenteront jusqu'à 20 % des dépenses comprises entre 5 000 et 75 000 €, pour un montant alloué qui variera de 1 000 à 15 000€.

CONTACT :

O.R.A.C.

Immeuble CISE - 43 rue Pasteur

08320 VIREUX-MOLHAIN

Tél : 03 24 42 67 67

Assistant familial : le Département recrute

Un assistant familial est une personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement à son domicile et de façon permanente des mineurs de moins de 21 ans. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance ou un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique.

L'assistant familial constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, **une famille d'accueil.**

Les assistants familiaux ont des profils variés. Ils peuvent être en couple ou célibataires, avoir des enfants ou pas, vivre en maison ou pas, être diplômés ou pas, être un homme ou une femme.

L'agrément obligatoire, délivré par le Président du Conseil Général, est accordé si les conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants accueillis. Il peut être donné pour accueillir trois enfants au maximum. Sont également prises en compte les aptitudes éducatives. A noter que l'agrément n'implique pas obligatoirement le recrutement par le Département.

L'assistant familial doit suivre la préparation à l'accueil et la formation et travailler en lien avec les travailleurs médico-sociaux

La rémunération, qui a pour cadre une loi, peut être modulée en fonction de la politique départementale. Elle comprend un salaire, une indemnité d'entretien et des allocations diverses. D'autres prestations peuvent être versées selon la situation de l'enfant.

L'assistant familial bénéficie d'un accompagnement professionnel.

Pour plus de renseignements, s'adresser à :

- par courrier : Conseil Général des Ardennes — Direction des solidarités — Enfance parentalité — Protection maternelle et infantile — Hôtel du département
08011 CHARLEVILLE-MEZIERES cedex,
- par téléphone : **03 24 59 61 67,**
- par courriel : **celine.berger@cg08.fr**